



**Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Haute-Corse**

**Résidence Nouvelle Corniche  
Saint Joseph - 20600 BASTIA**

Téléphone : 04 95 32 25 99  
Télécopie : 04 95 32 75 58

N° Employeur : 989 122 000 1610 MSA Ajaccio

**BIOLOGIE DE REPRODUCTION DE LA PERDRIX ROUGE (*Alectoris rufa*)**

**DATES BUTOIRS APRES LESQUELLES LES DERANGEMENTS IMPORTANTS(1)  
SONT DECONSEILLES OU A PROSCRIRE DANS LES HABITATS  
DE NIDIFICATION DE LA PERDRIX ROUGE EN CORSE**

<b>ALTITUDE</b>	<b>A proscrire après le (= dates estimées des premières pontes (2))</b>
1800 m -----	<b>19 MAI</b>
1600 m -----	<b>12 MAI</b>
1200 m -----	<b>5 MAI</b>
800 m -----	<b>28 AVRIL</b>
400 m -----	<b>21 AVRIL</b>
0 m -----	<b>14 AVRIL</b>

1: Exemples de causes de dérangement : débroussaillage, brûlage dirigé, chiens d'arrêt, etc.  
L'arrêté ministériel du 21/01/2005 modifié, interdit la quête avec des chiens d'arrêt du 15 avril au 30 juin hors enclos, mais on ne peut que conseiller fortement les gestionnaires cynégétiques d'avancer l'interdiction des dérangements importants sur leurs territoires de 2 semaines par rapport aux dates ci-dessus et de la prolonger jusqu'à fin juillet (poussins), afin de mieux prévenir les risques de casse.

2: Ces données sont basées sur la chronologie de la reproduction déduite de l'âge de plus de 200 perdreaux sauvages tués à la chasse en Haute-Corse et analysés sur 4 années différentes. L'âge des perdreaux fut déterminé sur la base des tables de BUREAU (1913).

Fait à Bastia le 16 mai 2014,

Christian Pietri